



COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE

VINGTIÈME RAPPORT ANNUEL

(26 avril 1968 - 23 avril 1969)

VOLUME I

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

NATIONS UNIES

290 (XIII). DEVELOPPEMENT DE L'AMERIQUE LATINE PENDANT LA DEUXIEME
DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte des efforts qu'ont déployés les pays latino-américains pour surmonter les obstacles qui s'opposent à leur développement,

Considérant que, malgré les progrès réalisés par la plupart des pays latino-américains sur certains aspects du processus de développement, il existe de sérieux problèmes qui entravent l'accélération du progrès économique et social,

Consciente de ce que les pays d'Amérique latine ont réaffirmé le principe selon lequel leur développement dépend essentiellement de leurs propres efforts,

Constatant que, pour que les les gouvernements latino-américains puissent élaborer et appliquer des politiques qui permettent d'accélérer pendant les années 1970 la croissance économique et le progrès social de leurs pays et de réaliser un développement auto-entretenu, il est nécessaire d'approfondir l'analyse des aspects économiques et sociaux afin de leur fournir des éléments d'appréciation qui leur permettent de choisir des stratégies et des variantes qui correspondent aux diverses formes de politique économique, de structure, de développement et de situation sociale,

Soulignant que les gouvernements latino-américains ont affirmé que l'intégration économique régionale constitue un élément fondamental dans la promotion de la croissance économique et du progrès social de la région, ainsi que pour l'affirmation de la personnalité latino-américaine au sein de la communauté internationale,

Considérant qu'il faut, pour cette raison, renforcer l'intégration latino-américaine durant la prochaine décennie, dans le cadre des organismes d'intégration existants, en prenant en considération la situation des pays qui n'en font pas encore partie et en tirant parti, afin d'accélérer ce processus, des possibilités qu'offrent l'action sous-régionale et le rapprochement graduel et progressif des systèmes, dont il est fait mention dans la Déclaration des Présidents d'Amérique 33/,

1. Recommande au secrétariat d'accorder une attention particulière, dans le contexte de son programme de travail, aux études, recherches et services consultatifs dans les domaines ci-après :

33/ Signée à la réunion des chefs d'Etat américains, tenue à Punta del Este, Uruguay, du 12 au 14 avril 1967; voir Organisation des Etats américains, documents officiels, OEA/Ser. K/XIV/I.I.

- a) Coopération avec les gouvernements latino-américains et avec les organismes d'intégration économique de caractère régional ou sous-régional pour effectuer des études nécessaires et pour fournir la collaboration et les services consultatifs demandés par eux;
- b) Mobilisation et canalisation de l'épargne intérieure en vue d'accroître la formation de capital et le financement des investissements nécessaires à l'accélération du développement;
- c) Recherche de formules de nature à faire participer plus vigoureusement l'entreprise privée au développement économique et social de l'Amérique latine;
- d) Continuation des études sur la répartition du revenu en collaboration avec les pays;
- e) Analyse des problèmes de l'emploi et de la répartition du revenu compte tenu des orientations du développement et de l'accumulation du capital interne, de l'augmentation de la production et de la productivité ainsi que de l'assimilation de la technologie;
- f) Poursuite des études sur le développement agricole des pays latino-américains, en fournissant sur leur demande aux gouvernements des Etats membres des services consultatifs pour la préparation et l'évaluation de plans de développement agricole;
- g) Elaboration de critères généraux en ce qui concerne l'affectation des ressources afin de susciter et d'assimiler des progrès technologiques et d'en faire un usage rationnel et productif;
- h) Etude de politiques nationales de développement régional compatibles avec l'accélération recherchée de la croissance globale, compte tenu des problèmes que posent la concentration urbaine et la décentralisation du développement industriel;
- i) Renforcement et diversification de l'offre de produits d'exportations, en ce qui concerne tant les produits primaires que les articles manufacturés et semi-finis;
- j) Assimilation de la coopération financière et technique extérieure et son adaptation aux buts et aux besoins du développement de l'Amérique latine;
- k) Inventaire des ressources naturelles de la région et mise au point des techniques permettant leur évaluation;
- l) Poursuite des études démographiques en vue d'avoir une meilleure connaissance des problèmes démographiques;

m) Poursuite des études sur la structure sociale et économique et sur ses rapports avec le processus de développement en mettant l'accent sur les aspects qui entravent ce dernier;

n) Amélioration des statistiques et des services de collecte, de traitement et d'exploitation des données, auxquelles fins le secrétariat est chargé d'entreprendre des études et des mesures en vue de la modernisation de ses services;

o) Aspects de la rationalisation et de la modernisation de l'administration publique et adaptation de celle-ci aux exigences du développement;

2. Prie le Secrétariat de demander le concours des institutions spécialisées pour l'exécution des tâches susmentionnées de manière à bénéficier de l'expérience acquise par ces institutions.

131ème séance,
21 avril 1969.

291 (XIII). LA POLITIQUE COMMERCIALE ET SES RAPPORTS
AVEC LA STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant la nécessité de stimuler les exportations des pays latino-américains comme une condition indispensable pour atteindre les objectifs de développement que ces pays pourront se fixer pour la prochaine décennie,

Estimant que les conditions essentielles à cette fin sont notamment :

a) Une action internationale concertée qui garantisse l'exécution effective des divers engagements pris par les pays développés en ce qui concerne la réduction et l'élimination des barrières qui entravent les importations de produits dont l'exportation intéresse les pays en voie de développement, le fait de ne pas imposer de nouvelles restrictions ou de ne pas augmenter celles qui existent déjà et l'amélioration des conditions dans lesquelles se développe le commerce de ces pays;

b) L'accroissement rapide et la diversification des exportations latino-américaines et le développement accéléré des exportations d'articles manufacturés et semi-finis. A cette fin, l'action internationale doit être complétée par des mesures intérieures visant à rationaliser les productions et à promouvoir les industries qui peuvent exporter;

c) L'étude du problème de l'aide alimentaire;